



Séminaire de l'Etat du Sénégal et de la Commission « Décentralisation et démocratie locale »
de l'Association Internationale des Maires Francophones
en partenariat avec l'Association des Maires du Sénégal
Dakar – 11-12 Septembre 2015

Thème :

**« Pays du Sud face aux enjeux du changement climatique :
L'exemple innovant de l'Etat du Sénégal et ses villes »**

Note conceptuelle N° 2

« Quels projets innovants, concrets et adaptés, les villes ont-elles promus avec l'appui de l'Etat, afin d'accélérer le processus d'atténuation et d'adaptation aux conséquences du changement climatique ? »

1. Contexte

En rapport avec le changement climatique, les premiers projets promus au Sénégal datent du début des années 90 et s'intégrèrent d'abord dans le cadre global des zones côtières mondiales. Il s'était plutôt agi de projets d'études portant sur l'estimation de leur vulnérabilité.

Ces premières études participèrent de l'accompagnement des stratégies et politiques mises en œuvre par l'Etat du Sénégal, notamment celles en relation avec la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques (CCNUCC), ratifiée en 1994, la création au cours de la même année, du Comité National sur les Changements climatiques (COMNACC), la rédaction en 1997 de la première Communication nationale (CN), l'élaboration en 1999 de la Stratégie nationale de mise en œuvre (SNMO) de ladite Convention, suivie à partir de 2006 par le renforcement d'outils comme le Plan d'Action National pour l'Adaptation aux Changements climatiques (PANA).

Au regard de l'aggravation (attendue) des effets du changement climatique sur les milieux, l'évolution des orientations scientifiques et stratégiques prises par les différentes Conférences Des Parties (COP), la prise de conscience et la sensibilisation renforcées sur les divers impacts du dérèglement du climat ainsi que la plus grande implication et/ou l'intérêt des acteurs locaux et citoyens à la question, le spectre des projets sur le climat s'est alors élargi.

2. L'implantation de projets adaptés dans les villes sénégalaises : Esquisse d'un état des lieux

Dans le contexte spécifique du dérèglement climatique, des villes sénégalaises ont, avec l'appui de l'Etat et de partenaires, tenté d'apporter des réponses à certaines questions liées à leur développement afin d'accélérer le processus d'atténuation et d'adaptation par rapport aux effets du changement climatique.

Saint-Louis, ville amphibie confrontée à de sérieux problèmes d'aménagement a été amenée à reposer le paradigme de son développement à la lumière du changement climatique, d'abord en organisant en 2010 une réflexion approfondie sur le thème des changements climatiques et de la gouvernance locale et, en initiant ensuite un programme de relogement des victimes de l'érosion côtière et des inondations des quartiers de Guet-Ndar et Diaminar, par la construction d'environ 70 maisons.

Une réflexion similaire, centrée sur les villes du Sud durables à la lumière de l'expérience des collectivités territoriales sénégalaises, a également été conduite en 2013 à Kaolack, avec comme action concrète, le bouclage d'un programme de réhabilitation de 14 postes de santé de la ville.

Sous cet angle, cette réflexion couplée à ce projet de réhabilitation indique l'engagement des villes dans une politique voulue par l'État, leur préoccupation par rapport aux effets du changement climatique ainsi que l'intégration de leurs citoyens à la vie économique locale.

Toujours dans la réflexion sur les changements climatiques et l'amélioration de la gouvernance locale, la ville de Dakar s'est engagée, lors du Sommet Africités de 2012, à renforcer son image dans le domaine de l'innovation et à mettre en place une Direction de la Planification et du Développement Durable. Elle a développé aussi une Stratégie majeure dite de développement urbain du Grand Dakar (Horizon 2025).

Par ailleurs, Dakar a profité des retombées de l'étude sur le Plan Climat Territorial Intégré (PCTI) de la région, bouclée en 2013. À cet égard, ce plan a permis de dresser un état exhaustif des diverses composantes de la région et de la ville, liées aux enjeux des réseaux (eau, énergie, indépendance énergétique et énergies renouvelables, assainissement, transports, qualité de l'air), à l'aménagement du territoire et du bâti (filiales de la construction, gouvernance urbanistique, problèmes du littoral), à la production, consommation et déchets (pratiques actuelles, tendances futures de production et consommation responsables, filière déchets) et à la réduction de la vulnérabilité de la ville aux effets du changement climatique. Sur ce dernier point, elle s'est dotée d'un pacte pour le bien-vivre, pacte intitulé : « Dakar, la ville résiliente » et, a été sélectionnée pour intégrer le programme de « 100 villes résilientes », soutenu par la fondation américaine Rockefeller.

La problématique du littoral reste confrontée à plusieurs défis, environnementaux et socio-économiques. Aussi, la prise de conscience de la question par les autorités centrale et locale, le niveau d'engagement des citoyens sur les problèmes liés aux stratégies d'adaptation à la protection de l'Environnement et au Développement durable des côtes, ont contribué à faciliter l'implantation de projets concrets dans de nombreuses collectivités territoriales du Sénégal : **[1]** Construction d'ouvrages de protection à Rufisque, Saly, Joal-Fadiouth, Dakar, **[2]** Relogement de populations à Bargny, Saint-Louis ou Palmarin, **[3]** Gestion concertée pour une pêche durable par l'établissement de plans d'aménagement des pêcheries, l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation à Kayar, dans la presqu'île du Cap-Vert, sur la Petite Côte, le Saloum et la Casamance, **[4]** Projet d'Intégration de l'Adaptation au Changement climatique pour un Développement durable au Sénégal (INTAC), **[5]** Établissement d'un plan de gestion intégrée des zones côtières (GIZC) prenant en compte l'érosion côtière et de l'adaptation au Changement climatique.

La stratégie nationale de la GIZC a effectivement abouti à quatre plans de gestion pour les villes de Saint-Louis, Dakar, Mbour et Diogué, accompagnés de nombreuses réalisations : concertation des territoires côtiers par le biais de chartes d'intercommunalité et de dispositifs inter-acteurs, collecte des déchets et d'amélioration des quais de pêche, restauration des écosystèmes côtiers par des « mesures vertes » comme le reboisement, etc.

De surcroît, ces projets sont marqués par une innovation des protocoles et l'usage des outils technologiques modernes et performants de l'analyse spatiale. Un caractère innovant par une forte dynamique d'intégration des acteurs constitue aussi une des spécificités du Programme Territorial Approach to Climate Change (TACC) des régions septentrionale et centrale du Sénégal, du projet Eco Villages de Guédé-Chantier et d'une vingtaine de localités-pilotes, des divers projets sur la gestion des inondations ou des déchets à l'échelle infra-locale de quartiers, comme dans la plupart des communes de la banlieue de Dakar, à Ziguinchor, à Louga, etc. Cette démarche se révèle être une étape marquante dans le processus de construction d'une contribution conséquente à la lisibilité des phénomènes environnementaux, socioculturels, économiques, politiques des territoires.

Des innovations sont également notées au niveau des réseaux, en ce qui concerne le volet atténuation. C'est ainsi que des villes comme Dakar, Joal, Fatick, Thiès et Kaolack ont initié des actions de développement d'une politique énergétique durable, en matière d'éclairage public à partir des énergies renouvelables : artères principales, passerelles, etc. Des opérations de végétalisation d'espaces publics et d'artères, de création de centres de ressources génétiques, de pépinières scolaires, d'introduction de fours et séchoirs solaires dans la transformation et la valorisation des produits locaux sont conduites à Saint-Louis, Podor, Mbour, Guédé-Chantier, etc.

La valorisation des déchets trouve aussi des incidences positives au plan de l'économie populaire et familiale au travers des activités de compostage, de réduction des coûts de transport par la réduction de la quantité de déchets, de production de biogaz, avec la valorisation des résidus des Abattoirs des villes comme à Saint-Louis par exemple, etc. Dans la commune de Ziguinchor ou celle de Louga, des efforts

d'atténuation et d'adaptation sont faits dans la gestion des déchets ménagers (collecte et évacuation, éradication des dépôts sauvages, projet de création de centres de gestion des déchets).

Ce contexte d'amélioration se trouve renforcé par le Programme national de Gestion des Déchets (PNGD) mis en place par le Ministère de la Gouvernance Locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire (MGLDAT), avec une première phase, centrée sur les villes religieuses de Kaolack, Tivaouane, Touba et les collectivités locales de la région de Dakar. Cette politique de l'Etat envers les collectivités territoriales s'insère dans le cadre de « l'amélioration du cadre de vie et de la satisfaction de la demande sociale en matière d'Environnement et de création d'emplois ».

Le secteur de la sécurité alimentaire a, entre autres, bénéficié des performances novatrices de l'utilisation des prévisions climatiques et météorologiques (mise en place de comités départementaux de risques climatiques à l'échelle nationale et développement de stratégies paysannes à Kaffrine par exemple) au service de l'agriculture intelligente. La municipalité de Dakar a aussi initié un programme micro-jardins pour contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la ville.

Par ailleurs, la ville de Dakar a investi des initiatives comme l'amélioration de la mobilité urbaine et la gestion de la pollution atmosphérique par une collaboration forte avec le Conseil exécutif des Transports urbains de Dakar (CETUD) et le Centre de Gestion de la Qualité de l'Air (CGQA).

La vulnérabilité de la ville de Ziguinchor se trouve amplifiée par la remontée des marées avec une dynamique spatiale mordant sur des zones *non aedificandi* et la localité de Niaguiss. L'une des premières réponses apportées par la commune a porté sur la mise en place d'un plan directeur d'assainissement avec diverses composantes stratégiques, autour de la réhabilitation ou construction de canaux souterrains et de collecteurs en fonction des contraintes topographiques.

3. Quelles leçons tirées de cet exercice par les collectivités territoriales sénégalaises ?

Cette revue de projets portés par les acteurs étatiques et de la décentralisation, dans nombre de cas en collaboration avec divers partenaires, donnent ici une indication de comment la ville sénégalaise d'aujourd'hui, de plus en plus fragile, cherche à s'adapter et faire face à la complexité de son système et aux multiples risques d'un climat en évolution ?

Elle indique également pour ces collectivités territoriales que les orientations en rapport avec le contexte de rupture décisive introduite par les changements climatiques et la perspective d'approfondissement de la décentralisation pour un développement local durable, tout en générant à leur niveau un large éventail de remises en cause et d'interrogations, devraient les amener à davantage s'intéresser au rôle de la ville dans un développement durable ; l'intégration nécessaire de la problématique du changement climatique étant en effet indissociable des politiques publiques, et plus particulièrement des politiques urbaines.

À cet égard, ce questionnement englobe plusieurs niveaux imbriqués et mesurables, où l'expérience des villes du Sénégal peut constituer une base d'élaboration plus affirmée de projets-climats; ces niveaux portant ici sur l'étalement urbain et l'occupation du sol, l'environnement, la sécurité alimentaire et les relations villes-campagnes, l'eau, l'éducation et la formation, l'emploi, la santé, l'essor des technologies « vertes », la transition et l'efficacité énergétique, la persistance des pollutions, les innovations, la fabrication de la durabilité urbaine, l'intégration des flux de toutes natures, de transports et de l'ensemble des compartiments de la mobilité, le financement du développement, la gestion des réseaux (dits de service et sociaux), la mise en réseaux des institutions, la nécessité de la démocratie participative, etc.

L'ensemble de ces interrogations constitue pour les collectivités territoriales sénégalaises, l'étape d'un processus de partage d'expériences, d'apprentissages et de diffusion de bonnes pratiques, de compensation de leurs faiblesses en matière de planification stratégique, de déficit et/ou qualification du personnel et de leurs contraintes à construire des projets à fondement local, et pouvant être traversés par plusieurs échelles (déployées du micro-local au régional) et d'essence multi-acteurs, soit ici un énorme défi dans la perspective d'approfondissement des politiques de décentralisation initiées par le Sénégal et dans le cadre spécifique du changement climatique, notamment en direction de Paris 2015 !